



BANQUE
INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG

TRADE FINANCE SERVICES

La BIL vous accompagne dans vos démarches de développement à l'international.

Les produits d'assurance mis en place par l'Office du Dueroire (ODL – établissement public qui a pour principale mission d'accompagner les entreprises dans leur développement à l'international) permettent à la BIL de soutenir au mieux les entreprises luxembourgeoises souhaitant exporter leurs produits/services.

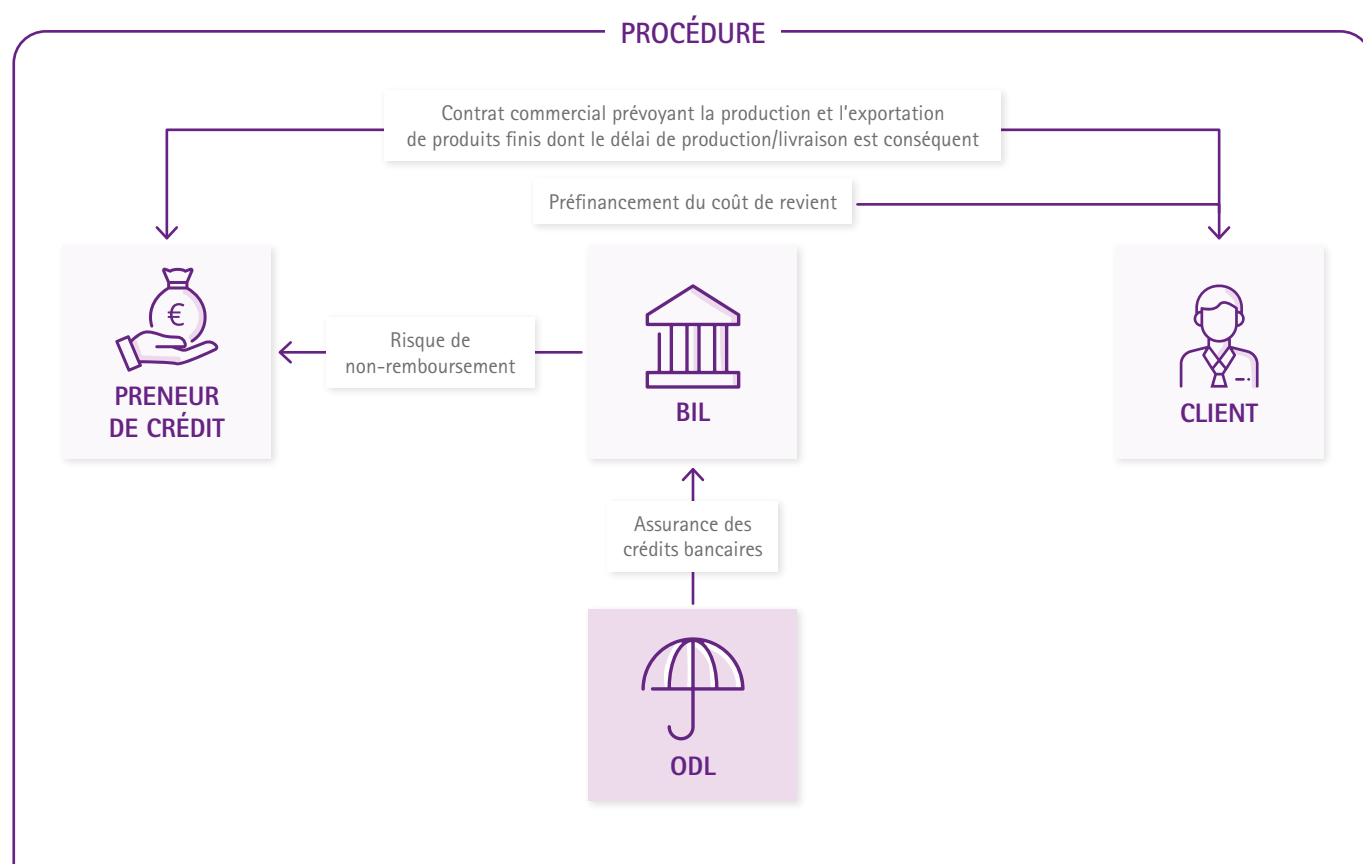
L'assurance des crédits bancaires

Le développement à l'international représente un **réel défi pour les entreprises** et en particulier les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). Prospection, implantation, recrutement ou encore adaptation des produits au marché visé, implique des investissements et des frais opérationnels conséquents avec un retour sur investissement non immédiat.

Qu'il s'agisse d'importation ou d'exportation, **les besoins en ressources financières** s'avèrent donc **conséquents**.

C'est en considérant cette problématique que **le nouvel accord** par la BIL et l'ODL est **une réponse à ce défi**. En effet, cet accord **facilite l'accès des entreprises aux financements au cycle d'exploitation** pour des projets d'import-export grâce à une police cadre couvrant **jusqu'à 50%** le risque de non remboursement des crédits contractés.

En assurant une partie du risque pris par la BIL, l'assurance des crédits bancaires **permet un réel effet de levier pour les financements** que la BIL octroie aux entreprises luxembourgeoises.





Assurance des engagements de garantie

Lorsqu'il est question d'internationalisation, il est souvent nécessaire – voire obligatoire – que l'exportateur émette des garanties, (ex : garantie de restitution d'acompte, garantie de bonne fin, etc.). Ces garanties peuvent être **prises en charge par la BIL** pour les entreprises luxembourgeoises au bénéfice du client étranger.

L'exportateur conclut dès lors un contrat avec le client étranger et donne ordre à sa banque d'émettre la garantie.

En couvrant une partie du risque de non remboursement, l'ODL permet à la BIL de **favoriser l'octroi de garanties bancaires** envers des entreprises luxembourgeoises. En cas de non remboursement par l'exportateur, l'ODL indemniserait la BIL contre ce défaut de paiement.

Assurance à l'exportation

L'assurance-crédit préserve les entreprises luxembourgeoises **contre les pertes liées à un défaut de paiement de leurs clients**.
Dans ce cadre l'ODL peut couvrir :

- **Les risques propres aux débiteurs** (ex : carence ou insolvabilité).
- **Les contraintes extérieures** (ex : les risques d'ordre politiques et assimilés tels que les risques de transfert ou pénurie de devises, guerres, révolutions, catastrophes naturelles et le fait du prince).

L'assurance-crédit offre, entre autres, **3 services distincts :**

- **Les informations sur la solvabilité financière** de vos clients et prospects.
- **Le recouvrement des impayés.**
- **L'indemnisation des créances garanties.**

En cas de besoin, la BIL peut devenir bénéficiaire d'une police d'assurance émise par l'ODL.

Plus d'informations sur bil.com/trade-finance

Cette information donnée à titre indicatif n'a pas valeur de conseil (que ce soit en investissement, juridique, comptable, fiscal ou autre) et ne vaut que pour le moment où elle a été donnée.

Elle n'a pas vocation à se substituer aux connaissances et compétences de son destinataire.

Dès lors ce document n'est pas exhaustif et est soumis aux Conditions Générales de la BIL.

La BIL décline toute responsabilité quant à la présente communication ou à son utilisation par toute personne, dans la mesure permise par la loi.

Les services et/ou produits décrits dans le présent document peuvent ne pas être disponibles dans tous les États.

Banque Internationale à Luxembourg SA
69, route d'Esch • L-2953 Luxembourg
RCS Luxembourg B-6307
T (+352) 4590-5000
www.bil.com

Découvrez notre documentation



BIL
1856

BANQUE
INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG